



Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

AVIS PUBLIC – ADOPTION D’UN RÈGLEMENT

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, QUE :

Le conseil municipal, lors de sa session ordinaire du 3 mars 2025, a adopté un règlement portant le numéro 336-24 intitulé règlement pour la Station de lavage de bateau 336-24.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales d’ouverture et sur le site internet.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Jodane Courchesne

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Jodane Courchesne, directrice générale, greffière-trésorière, de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, certifie avoir publié l’avis public ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet de la municipalité, en ce 4^e jour du mois de mars 2025.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 4 mars 2025.

Jodane Courchesne

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière